

République du Sénégal
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)**

**MEMOIRE DE MAITRISE es SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT
(STAPS)**

THEME

**NIVEAU, NATURE ET RAISONS DE
L'IMPLICATION OU DE NON IMPLICATION
DES ENSEIGNANTS D'EDUCATION PHYSIQUE
ET SPORTIVE DANS LE SPORT SENEGALAIS :
CAS DE LA REGION DE DAKAR**

PRESENTE ET SOUTENU PAR :

Mademoiselle Marie NDAW

SOUS LA DIRECTION DE :

**Monsieur JEAN FAYE
Professeur d'EPS,
Maître assistant en STAPS à l'INSEPS**

ANNEE UNIVERSITAIRE 1998-1999

République du Sénégal
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

MEMOIRE DE MAITRISE és SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU
SPORT (STAPS)

THEME

**NIVEAU, NATURE ET RAISONS DE
L'IMPLICATION OU DE NON IMPLICATION
DES ENSEIGNANTS D'EDUCATION PHYSIQUE
ET SPORTIVE DANS LE SPORT SENEGALAIS :
CAS DE LA REGION DE DAKAR**

PRESENTE ET SOUTENU PAR :

Mademoiselle Marie NDAW

SOUS LA DIRECTION DE :

Monsieur JEAN FAYE
Professeur d'EPS,
Maître assistant en STAPS à l'INSEPS

DEDICACES

A mon père Alassane NDAW: je ne saurais trouver les mots pour vous remercier. Vos qualités humaines m'ont illuminées tout au long de mes études. Que Dieu le Tout Puissant vous accorde longue vie dans la paix et la santé.

A ma mère Khady NDAW: par ce travail, je loue votre amour, vos sacrifices et vos inquiétudes à notre égard. Par votre courage et votre grande détermination, vous guidez chaque jour nos pas. Que Dieu le Tout Puissant vous prête longue vie notre très chère maman, une santé de fer pour le plus grand bien de toute la famille.

A mes grands parents qui n'ont jamais cessé de prier pour moi .

A mon coach, grand conseiller et ami, Moussa Ndiaye (B. D.).

A ma soeur Léna NDAW pour son aide inestimable et en témoignage de la profonde affection et solidarité qui nous lient.

A ma soeur Cathy NDAW et mon frère Khadim (DJ Kha).

A Papa Boucar NDOUR (M.H.) mon ami, pour ses bons et judicieux conseils.

A mes tantes Mariama, Maguette et Oumou NDAW, mes oncles Pape Médoune et Moussa NDAW et toute ma grande famille pour leurs encouragements.

A tous mes amis athlètes du Dial Diop S.C.

A tous les professeurs et étudiants de l'INSEPS.

Soyez tous honorés à travers ce modeste travail.

REMERCIEMENTS

A Monsieur Jean FAYE, Professeur d'EPS, Maître-Assistant en STAPS à l'INSEPS qui, malgré son emploi du temps chargé, a accepté de diriger ce travail avec rigueur, méthode et abnégation. En homme digne, sérieux et surtout responsable, vous avez rempli pleinement votre rôle de guide. Soyez assuré de ma reconnaissance et de ma profonde estime.

A mon père Alassane NDAW informaticien, qui a mis à notre disposition son ordinateur pour la saisie de ce document.

A ma soeur Léna NDAW pour son aide à la saisie de ce document.

A Papa Boucar NDOUR pour son aide inestimable et son soutien moral.

A mon ami Jean NDIAYE pour sa participation dans l'élaboration de ce travail.

A Abdoul Aziz NDIAYE, professeur d'EPS à l'INSEPS.

A mon amie Mbengué NDIAYE, étudiante à l'INSEPS.

A tous les enseignants d'EPS qui ont accepté de répondre aux questionnaires.

A tous les professeurs et étudiants de l'INSEPS.

Merci du fond du coeur.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	2
CHAPITRE I : CURSUS DE FORMATION DES ENSEIGNANTS D'EPS.....	5
I .1 LA FORMATION DES PROFESSEURS D'EPS A L'INSEPS.....	6
I .1.1 Les programmes des études au premier et au second cycle.....	6
I .1.2 Contenu des programmes de l'enseignement optionnel.....	9
I .1.2.1 Contenu de l'enseignement optionnel en première année du deuxième cycle.....	10
I .1.2.2 Contenu de l'enseignement optionnel en deuxième année du deuxième cycle.....	12
I .1.3 Programme de la première année de formation professionnelle.....	13
I .1.3.1 Formation théorique et pédagogie générale.....	14
I .1.3.2 Formation théorique et pédagogie appliquée aux APS.....	14
I .1.3.2.1 Formation théorique.....	15
I .1.3.2.2 Formation pratique professionnelle.....	15
I .1.3.3 Epistémologie et anthropologie des STAPS.....	16
I .1.4 Programme de la deuxième année de formation professionnelle.....	16
I .1.4.1 Formation théorique et pédagogie générale.....	17
I .1.4.2 Formation théorique et pédagogique appliquée aux APS.....	17
I .1.4.2.1 Formation théorique.....	17
I .1.4.2.2 Formation pratique.....	18
I .1.4.3 Administration, législation et déontologie professionnelle.....	18
I .1.4.4 Epistémologie et anthropologie : histoire de l'enseignement au Sénégal.....	19

I .2	LA FORMATION DES MAITRES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU CNEPS.....	19
I .3	LA FORMATION DES INSTRUCTEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU CNEPS.....	20
I .3.1	Programme spécifique au Basket-ball.....	20
I .3.2	Programme spécifique à l'Athlétisme.....	21
I .3.3	Programme spécifique au Volley-ball.....	21
I .3.4	Programme spécifique à la lutte.....	22
I .3.5	Programme spécifique au Handball.....	23
I .3.6	Programme spécifique au Football.....	24
I .4	LES EQUIVALENCES ENTRE LA QUALIFICATION DES ENTRAINEURS FEDERAUX ET LA FORMATION DES ENSEIGNANTS D'EPS.....	25
	CHAPITRE II : MÉTHODOLOGIE, PRÉSENTATION ET COMMENTAIRES DES RÉSULTATS.....	25
II .1	METHODOLOGIE.....	28
II .1.1	Cadre et population de l'enquête.....	28
II .1.2	Collecte des données.....	30
II .1.3	Les limites de notre études.....	31
II .1.4	Traitement des données.....	31
II .2	PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS.....	32

CHAPITRE III : DISCUSSION DES RÉSULTATS	54
III .1 LES CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNANTS (AGE ET SEXE, CORPS ET PROFESSION, FONCTION OFFICIELLE, OPTION ET TITRE)	55
III .1.1 L'âge et sexe	55
III .1.2 Corps et profession	56
III .1.3 La fonction officielle	56
III .1.4 L'option et le titre	58
III .2 LE NIVEAU D'IMPLICATION OU DE NON IMPLICATION DES ENSEIGNANTS DANS LE SPORT SCOLAIRE	59
III .3 LE NIVEAU D'IMPLICATION OU DE NON IMPLICATION DES ENSEIGNANTS DANS LE SPORT EXTRA-SCOLAIRE	60
III .4 LA NATURE DE L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS DANS LES SPORTS SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE	61
III .5 LES RAISONS DE L'IMPLICATION (OU DE NON IMPLICATION) DES ENSEIGNANTS DANS LES SPORTS SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE	61
III .5.1 Dans le sport scolaire	61
III .5.2 Dans le sport extra-scolaire	62
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	64
ELÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE	68
ANNEXES	
– Acronymes	
– Questionnaires (ouvert et semi-fermé)	

INTRODUCTION

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le sport est devenu l'une des activités de l'homme qui ignore les frontières, c'est un fait social réel, et même dans les pays en voie de développement. Il s'est affirmé au fil des dernières décennies comme un phénomène de masse constant et populaire.

Après la participation de l'équipe nationale de Football à la VI^{ème} Coupe d'Afrique des Nations qui s'est tenue en 1968 à ASMARA (Ethiopie), le Sénégal sur le plan sportif, traverse une période difficile qui dure jusqu'à nos jours. A cet effet, les autorités administratives notamment celles du Ministère de la Jeunesse et des Sports ont tenté depuis Lamine Diack de mettre sur place une politique sportive pour essayer de redresser la situation. L'on peut retenir celle de François Bob qui a introduit une réforme donnant « une priorité » au sport de masse tout en oeuvrant pour la pratique d'élite ainsi que la formation des cadres, réforme définie dans la loi 84 - 59 du 23 Mai 1984 portant charte du sport .

Le volet « Formation » de cette politique visait sans doute à doter notre sport de personnes ressources sans lesquelles il ne connaîtrait un grand essor. Après la qualification de leur équipe à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) qui s'est déroulée au Caire (Egypte) en 1986, les sénégalais croyaient à un redressement véritable de la situation morbide dans laquelle se trouvait notre sport. Mais que tout espoir allant dans ce sens fut évanoui suite à la mauvaise prestation de celle-ci aux phases finales.

La déroute de nos joueurs du Basket-ball aux jeux africains qui ont eu lieu au Caire en Septembre 1991 a été également un motif d'insatisfaction des sénégalais du niveau de développement de leur sport en général. Une telle déception a perduré jusqu'à la dernière CAN de Basket-ball remportée par nos lions en 1998 à Dakar. Le Football reste encore en difficulté sérieuse pour obtenir sa qualification au prochain grand rendez-vous africain. Certaines disciplines comme l'athlétisme, bien que possédant des pratiquants de haut niveau, demeurent avec de sérieux problèmes tels que la « non-existence » d'une relève. On note par exemple le record de Amadou Gakou aux 400 mètres plat qui, réalisé depuis 1968 à Mexico, n'est toujours pas battu. Il en est de même pour celui de Mansour Dia au triple saut.

Cette suite de facteurs montre la dégradation d'une manière générale excepté certaines disciplines comme le Basket-ball du sport sénégalais, et suscite une vive inquiétude sur son avenir.

Les raisons d'une telle situation sembleraient être liées d'abord à un manque de formation et de « suivi » des jeunes à partir des petites catégories: pupilles, poussins, benjamins, minimes, ensuite à la baisse du niveau technico-tactique déploré par les entraîneurs dans différents championnats par exemple au Football et au Handball, et enfin, à une insuffisance d'implication des enseignants d'Education Physique et Sportive (EPS).

En considérant la qualité de leur formation au triple plan pratique, théorique et pédagogique, ces derniers devraient être comptés parmi ceux qui assurent avec succès l'encadrement du sport sénégalais.

L'objectif de notre travail est de rendre compte du niveau, de la nature et des raisons d'implication (ou de non implication) de ces enseignants dans le sport pour ce qui concerne la région de Dakar. Pour traiter notre thème, nous avons adopté un plan en trois chapitres :

- au chapitre premier, nous exposerons les contenus de formation des enseignants d'Education Physique et Sportive.
- notre méthodologie, ainsi que la présentation et les commentaires des résultats feront l'objet du deuxième chapitre.
- le dernier chapitre sera réservé à la discussion de nos résultats.

Pour terminer, nous livrerons nos conclusions et recommandations.

CHAPITRE I

**CURSUS DE FORMATION
DES ENSEIGNANTS D'EPS**

Le Sénégal dispose de deux écoles de formation de cadres sportifs qui sont l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) de Dakar et le Centre National de l'Education Populaire du Sport (CNEPS) de Thiès .

Celles-ci forment respectivement les professeurs certifiés d'EPS d'une part, et les maîtres d'EPS et les instructeurs d'EPS d'autre part. Parmi les premiers nommés, certains ont été formés à l'étranger, notamment en France, au Maroc et en Tunisie avant la création de l'INSEPS en 1979. Les contenus de programmes de cette formation ont déjà été rappelés dans le mémoire de maîtrise de Faye B. [6] .

Nous avons reproduit, avec quelques modifications, ces contenus que nous avons complétés par les nouveaux programmes de la cinquième et de la sixième année mis en place récemment.

Par ailleurs, nous avons jugé utile de parler du contenu de la formation des instructeurs d'Education Physique et Sportive formés au CNEPS de Thiès et qui, de besoin, peuvent être assimilés aux enseignants d'EPS.

I 1. LA FORMATION DES PROFESSEURS D'EPS A L'INSEPS

Elle dure six ans répartis en trois cycles de deux ans chacun; le troisième étant un cycle de formation professionnelle.

I 1.1 Les programmes des études au premier et au second cycle

Ils comprennent des matières de l'enseignement général telles que les mathématiques (la statistique), les sciences biologiques et humaines d'une part,

la technique et la méthodologie des Activités Physiques et Sportives (APS) d'autre part.

C'est au niveau de ces dernières que nous allons nous apesantir, vu qu'elles constituent le domaine d'intervention spécifique du professeur d'EPS dans le sport scolaire et extra-scolaire.

Le décret n° 82 - 84 du 25 Janvier 1982 fixant les programmes, horaires des enseignements et les modalités du contrôle des aptitudes et des connaissances [4] dans le premier et deuxième cycle du département d'Education Physique et du Sport de l'INSEPS fixe les détails, les buts et finalités des dits programmes ainsi qu'il suit:

- * **En sports collectifs** (Football, Basket-ball, Handball, Volleyball)
 - **En première année du premier cycle:**
 - l'acquisition des techniques et tactiques individuelles et collectives;
 - la connaissance des règles fondamentales en vigueur tirées du code international du jeu.
 - **En deuxième année du premier cycle :**
 - le perfectionnement technique;
 - l'acquisition des connaissances théoriques à travers la pratique des différents jeux sportifs collectifs;
 - la connaissance de l'histoire de chaque jeu;
 - l'étude des corrélations entre l'attaque et la défense des systèmes de jeux simples pratiqués;

- l'approfondissement de la connaissance du code de jeu international .

– **En première année du deuxième cycle :**

- l'acquisition de connaissances approfondies en vue d'une spécialisation dans un sport collectif choisi en option.

A travers la pratique optionnelle, le but recherché est le développement d'un savoir-être pédagogique lié à la connaissance théorique des différents problèmes de l'enseignement, de l'entraînement et de la compétition.

– **En deuxième année du deuxième cycle :**

- l'acquisition d'un haut degré de maîtrise des problèmes d'ordre théorique et pédagogique;
- la réalisation de travaux personnels de recherche devant aboutir à la rédaction d'un mémoire de maîtrise en Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport (STAPS).

* **En sports individuels** (Athlétisme, Sport de combat, gymnastique, natation),

– **En première année du premier cycle :**

- le développement de toutes les qualités physiques;
- la maîtrise globale des gestes techniques et des progressions pédagogiques simples adaptés au premier niveau technique scolaire.

– **En deuxième année du premier cycle:**

- Le perfectionnement des gestes techniques acquis en première année du premier cycle.

– **En première année du deuxième cycle**

De même qu'en sport collectif, l'enseignement est optionnel et polyvalent. L'étudiant choisit en option un sport individuel où il devra approfondir des connaissances afin de s'y spécialiser. Cette spécialisation passera par le développement du savoir-être pédagogique lié à la connaissance théorique des différents problèmes de l'enseignement, de l'entraînement et de la compétition.

– **En deuxième année du deuxième cycle:**

- Concrétiser toutes les actions tant sur le plan théorique que pédagogique des enseignements reçus pour une application pratique dans les milieux scolaire et extra-scolaire.
- Développer le comportement pédagogique lié à la connaissance théorique approfondie des problèmes de l'enseignement, de l'entraînement et de la compétition.

I 1.2 Contenu des programmes de l'enseignement optionnel

A partir de la première année du deuxième cycle, l'enseignement est optionnel et polyvalent. L'étudiant choisit en option un sport collectif et un sport individuel. Les autres sports non choisis font l'objet d'un enseignement polyvalent.

I 1.2.1 Contenu de l'enseignement optionnel en première année du deuxième cycle

*** En sport individuel,**

– Athlétisme :

En année de licence, l'enseignement de l'athlétisme visera:

- la réalisation des meilleures performances possibles dans deux disciplines au choix des candidats;
- le développement du « savoir être » pédagogique lié à la connaissance théorique des différents problèmes de l'enseignement, de l'entraînement et de la compétition d'athlétisme;
- l'application pratique sur le plan pédagogique dans les écoles de sport des acquisitions théoriques.

– Gymnastique sportive

L'enseignement visera essentiellement :

- une pratique de haut niveau;
- un approfondissement des données théoriques;
- une approche variée des problèmes pédagogiques.

– Sports aquatiques (natation)

L'enseignement de la natation visera, outre l'élévation du niveau de performance et de compétence des étudiants le développement du « savoir-

être » pédagogique lié à la connaissance théorique approfondie des problèmes de l'enseignement .

– Sports de combat

Durant les deux années du deuxième cycle, l'enseignement des sports de combat visera :

- l'acquisition des techniques supérieures de judo et de lutte, en vue d'accéder à la maîtrise technique et tactique et en vue de développer une « intelligence des sports de combat », préalable indispensable à un processus d'auto-perfectionnement .

*** En sports collectifs**

– au plan pratique, il s'agira, pour l'étudiant, de perfectionner le savoir-faire technique et tactique par des cours théoriques et pratiques dispensés à l'INSEPS et des séances d'entraînement en club de sport;

– sur le plan pédagogique, les cours portent sur les problèmes relatifs à l'enseignement des jeux sportifs collectifs. La pratique pédagogique de l'étudiant consiste essentiellement à animer des écoles de sport dans l'option choisie en sport individuel.

L'enseignement de la polyvalence a pour but de former des professeurs d'EPS aptes à enseigner toutes les disciplines sportives dans les établissements scolaires du moyen et du second degré, et dans les écoles normales.

I 1.2.2 Contenu de l'enseignement optionnel en deuxième année du deuxième cycle

*** En sport individuel**

– Athlétisme

Les finalités et les buts de l'enseignement sont la concrétisation de toutes les acquisitions tant sur le plan théorique que pédagogique des enseignements reçus par une application pratique dans le milieu scolaire, secondaire de longue durée.

– Natation

L'enseignement optionnel de la natation visera, outre, l'élévation du niveau de performance et de compétence des étudiants, le développement du comportement pédagogique lié à la connaissance théorique approfondie des problèmes de l'entraînement et de la compétition.

– Sport de combat

Les objectifs généraux sont communs à ceux de la première année du deuxième cycle (licence).

– Gymnastique sportive

L'enseignement vise à former un professeur d'EPS dynamique et compétent, apte à promouvoir la gymnastique sportive quelque soit le secteur d'intervention.

*** En sport collectif**

En théorie, les thèmes développés portent sur :

- le plan de travail d'une équipe de sport collectif;

- la préparation physique spécifique du joueur;
- l'organisation du sport collectif sur les plans national, continental et international;
- l'étude systématique des systèmes de jeux utilisés dans la pratique de haut niveau;
- les étapes de la formation du joueur de sport collectif, du niveau débutant au joueur confirmé;
- la théorie de l'apprentissage des sports collectifs.

En pratique, les stages obligatoires en club civil permettent aux optionnaires d'apprendre à encadrer des équipes (conduite de séances d'entraînement). De même des travaux dirigés et des séances pratiques sont organisés avec les autres étudiants de l'Institut.

Sur le plan pédagogique, une partie du programme comprend :

- la direction de séances d'entraînement;
- la fixation d'objectifs dans un cours ou une séance;
- la structuration de l'espace de travail;
- l'organisation de séances en fonction de l'effectif, du matériel du temps de travail par cycle et de la durée du cycle;
- la répartition des séances dans un cycle;
- l'encadrement d'écoles de sport et l'intervention dans les classes d'application à l'INSEPS.

I 1.3 Programme de la première année de formation professionnelle

Le programme s'étale sur 32 semaines à raison de 24 heures par semaine. Il comporte trois grands chapitres.

I 1. 3. 1 Formation théorique et pédagogique générale (128 heures, soit 4 heures/semaine)

Cette formation vise à doter les étudiants d'un savoir scientifique tant dans le domaine de la connaissance de l'enfant et de l'adolescent que de l'acquisition des savoir-faire que requière la pratique éducative.

Elle s'appuie sur différents domaines de la psychopédagogie et de la pédagogie générale:

- 1) Introduction générale aux sciences de l'Education:
(Philosophie de l'Education, Psychologie de l'Education, Sociologie de l'Education),
- 2) Psychologie de l'enfant et de l'adolescent (psychologie du développement, psychologie génétique, psychosociologie),
- 3) Problèmes généraux de l'Education: (définition, principes et finalités de l'action éducative),
- 4) Théories de l'apprentissage (théorie du conditionnement, le transfert...),
- 5) Théories et technique de la communication: la communication pédagogique,
- 6) La dynamique des groupes et leur régulation,
- 7) La relation éducative,
- 8) Etude critique des méthodes pédagogiques,
- 9) Les techniques d'observation et d'évaluation.

I 1. 3. 2 Formation théorique et pédagogique appliquée aux APS

Elle comporte un volet théorique et un volet pratique.

I 1. 3. 2. 1 Formation théorique (192 heures, 6 heures/semaine)

Elle repose sur l'enseignement de la technique et de la méthodologie des APS et la pédagogie des APS. Son objectif est une meilleure connaissance des disciplines que l'étudiant aura en charge d'enseigner et la connaissance des principes et règles pédagogiques qui fondent cet enseignement spécifique:

- 1) Définition, finalités et objectifs de l'Éducation Physique et Sportive (EPS),
- 2) Théories de l'apprentissage moteur et psychomoteur (le conditionnement, le transfert...),
- 3) Technologie et méthodologie des APS (Gymnastique, athlétisme, sports collectifs, jeux traditionnels),
- 4) Méthodologie de la conduite de la séance en EPS (organisation spatio-temporelle, communication, temps d'apprentissage, attitude éducative, préparation, évaluation.....),
- 5) Etude critique des méthodes pédagogiques en EPS
- 6) Etude critique des instructions officielles.

I 1. 3. 2. 2 Formation pratique professionnelle

Une pratique professionnelle efficace est l'objectif visé par cette formation qui s'appuie essentiellement sur la conduite de séances pratiques d'enseignement dans l'établissement suivies d'évaluations régulières et sur les stages d'imprégnation en milieu externe:

- 1) Pédagogie pratique dans l'enseignement (128 heures, 4 heures/semaine),

- 2) Stage d'imprégnation en milieu externe scolaire et extra-scolaire:
 - a) Enseignement de l'EPS en milieu scolaire (80 heures),
 - b) Entraînement et préparation à la performance sportive (112 heures),
- 3) Séance d'évaluation, Micro enseignement (64 heures, 2 heures/semaine).

I 1. 3. 3 Epistémologie et anthropologie des STAPS (64 heures, 2 heures/semaine)

Ce cours aborde un ensemble de données épistémologiques, anthropologiques, sociologiques et historiques relatives aux APS dans la société en général et le contexte sénégalais en particulier. L'objectif est de permettre à l'étudiant de se situer et de situer son action dans son contexte global et particulier d'évolution.

- 1) L'Education Physique comme dimension de l'Education (Epistémologie, rapports historiques...),
- 2) Les problèmes spécifiques du développement des APS (Dimensions politiques, économiques, culturelles sociales etc.),
- 3) Les pratiques corporelles et sportives dans la société sénégalaise d'hier et d'aujourd'hui.

I 1. 4 Programme de la deuxième année de formation professionnelle

Il consiste en un approfondissement des connaissances transmises en première année et l'introduction de nouveaux thèmes plus spécifiques à la

pratique professionnelle. Il comporte sur le plan théorique un nouveau chapitre consacré à l'administration, la législation et la déontologie professionnelle.

Par ailleurs, la partie pratique prend un relief particulier avec l'accent mis sur les stages externes dans les domaines de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive et de l'entraînement et la préparation à la performance motrice .

I 1. 4. 1 Formation théorique et pédagogique générale (64 Heures, 2H/Se.)

- 1) Problèmes spécifiques de l'Education au Sénégal.
- 2) Théories de l'apprentissage (modèle cybernétique, théorie de l'information, apprentissage massé, apprentissage distribué....)
- 3) Etude critique des méthodes pédagogiques (pédagogie par objectif, pédagogie de la tâche...)
- 4) Les techniques d'observation et d'évaluation
- 5) Analyse de l'enseignement (anatomie des styles d'enseignements, profil de l'enseignement efficace....)
- 6) Les problèmes de la recherche en Education. (La recherche pédagogique actuelle et ses apports)

I 1. 4. 2 Formation théorique et pédagogique appliquée aux APS

I 1. 4. 2. 1 Formation théorique (192 heures, 6 heures/semaine)

- 1) Taxonomie des objectifs en EPS ;

- 2) Théories de l'apprentissage moteur et psychomoteur;
- 3) Technologie et méthodologie des APS (Athlétisme, sports collectifs, combats, sports aquatiques);
- 4) Didactique des APS (Planification de l'enseignement, temps d'apprentissage, attitude éducative, préparation, objectif, évaluation, progression pédagogique....);
- 5) Etude critique des méthodes pédagogiques en EPS ;
- 6) Observation et évaluation en EPS

I 1. 4. 2. 2 **Formation pratique (384 heures)**

- 1) Stages en situation de responsabilités : ,
 - a) Enseignement des APS en milieu scolaire;
 - b) Entraînement et préparation à la performance sportive en club, participation aux stages de formation;
- 2) Séances de travaux pratiques et d'évaluation dans l'établissement.

I 1. 4. 3 **Administration, législation et déontologie professionnelle (64 heures, 2 heures/semaine)**

L'objectif ici, est une meilleure connaissance de l'organisation et du fonctionnement des institutions scolaires et administratives ainsi que la législation régissant la fonction enseignante.

- 1) Les institutions d'éducation;

- 2) Administration et législation scolaire;
- 3) Déontologie de l'enseignement;
- 4) Droits et devoirs de l'éducateur;
- 5) L'organisation de l'enseignement et ses degrés;
- 6) L'organisation de l'EPS au Sénégal;
- 7) La rédaction administrative .

I 1. 4. 4 Epistémologie et anthropologie: histoire de l'enseignement au Sénégal (64 heures, 2heures/semaine)

Un accent particulier est mis sur l'évolution et les mutations de l'enseignement en général et sur celui de l'EPS. en particulier dans le contexte spécifique du Sénégal.

I 2 LA FORMATION DES MAITRES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU CNEPS

Les études durent trois ans et se déroulent en deux cycles :

- un cycle de deux ans pour la formation des maîtres adjoints d'EPS qui vont enseigner dans le premier cycle des établissements d'enseignement secondaire.
- un second cycle d'un an où l'élève-maître prend deux options : une option en sport collectif et une option en sport individuel. Ce cycle correspond à l'année qui prépare à l'exercice des fonctions de maîtres d'EPS dans le second cycle des établissements scolaires et à la spécialisation par option.

L'enseignement reçu dans les sports d'option conduit l'élève-maître à un niveau au moins égal à celui d'un entraîneur de deuxième degré. Au cours de

cette dernière année de formation, les stages en club de sport, la pédagogie pratique dans les établissements scolaires et l'animation d'écoles de sport leur permettront d'être aptes à promouvoir et animer ultérieurement une pratique sportive polytechnique au niveau des communautés rurales et urbaines.

I 3 LA FORMATION DES INSTRUCTEURS D'EPS

Les instructeurs d'EPS sont formés au CNEPS de Thiès et obtiennent à la fin de leur formation le DIEPS (Diplôme d'Instructeur d'Education Physique et Sportive). Leur plan et programme de formation se définissent comme suit :

I 3.1 Programme spécifique au Basket

- Détection - initiation;
- Perfectionnement du joueur;
- Organisation défensive et offensive d'une équipe;
- L'observation;
- Préparation psychologique d'une équipe;
- Managérat et ses problèmes;
- Organisation et encadrement d'un stage régional de formation de cadres;
- Conception d'un plan annuel de travail et son exécution mensuelle hebdomadaire et journalière;
- L'entraînement :
 - Conception;
 - Méthodes;
 - Contrôle.
- Arbitrage;

- Marquage;
- Chronométrage;
- Programmation et planification;
- Organisation de tables rondes à thèmes .

I 3.2 Programme spécifique à l'athlétisme

- Organisation de l'entraînement;
- Les procédés d'entraînement;
- Etude spécifique :
 - les courses,
 - les lancers,
 - l'entraînement des sauts,
 - l'entraînement des haies,
 - les épreuves combinées (Pentathlon, Hexathlon, Heptathlon, Enneathlon),
 - la marche athlétique ,
- Organisation de tables rondes et de causeries, débats sur l'athlétisme .

I 3.3 Programme spécifique au volley ball

- Connaissances générales :
 - Historique,
 - Spécificité du volley ball dans le champ des pratiques sportives,
- Règlement;
- Les niveaux de jeux;
- L'entraînement;

- L'évaluation;
- Le managérat;
- Administration du volley ball :
 - au niveau sénégalais,
 - au niveau de l'Afrique,
 - au niveau du monde,
- Organisation de tables rondes et causeries, débats sur le volley ball .

I 3.4 Programme spécifique : Lutte

*** Théorie :**

- Les principes de l'entraînement dans la lutte sportive,
- Contenu et méthode de l'entraînement sportif,
- Planification des efforts dans la préparation des lutteurs,
- Préparation physique,
- La dynamique de l'effort dans la préparation sportive,
- Préparation technique,
- Préparation tactique,
- Méthodes d'entraînement avec les enfants,
- Récupération et alimentation,
- Préparation psychologique .

*** Pratique :**

- Lutte gréco-romaine (à terre),
- Lutte gréco-romaine (debout),

- Lutte libre .

*** Pédagogie de la lutte**

I 3.5 Programme spécifique au handball

*** Théorie :**

- Historique du handball;
- Généralités sur la technique et la tactique;
- Le joueur;
- La séance d'entraînement;
- La défense;
- L'attaque;
- L'élite;
- La formation;
- L'entraînement;
 - planification,
 - contenu de l'entraînement,
- La compétition (Facteurs);
 - conduite d'une équipe,
 - le managérat,
 - l'observation,
- Le gardien de but;
- L'initiation : Importance et problèmes .

*** Pratique :**

- Formation du joueur de handball (technique, tactique);
- Le jeu par poste;
- La défense (les phases, les systèmes, les

interventions; tactiques individuelles);

- L'attaque (les phases, les systèmes, les combinaisons et interactions) .

*** Pédagogie (Encadrement, animation des écoles de handball)**

*** Arbitrage**

*** Tables rondes**

I 3. 6 Programme spécifique au Foot ball

*** Théorie :**

- l'entraînement;

- les bases,
- la périodisation,
- la planification de l'entraînement,

- la condition;

- rappel (les sources de production d'énergie),
- l'endurance,
- la force,
- la vitesse,
- mobilité articulaire,
- coordination,
- qualités mentales,

- Technique;

- les actions significatives d'attaque,
- les actions spécifiques de défense,

- Tactique;

- l'acte tactique individuel,

- détermination de l'acte tactique individuel,
- l'acte tactique collectif,
- la tactique d'équipe ou stratégie ponctuelle,
- les systèmes de jeu et leur évolution,
- les stratégies,
- formation du joueur débutant au jeu confirmé .

*** Pratique**

*** Arbitrage**

*** Tables rondes**

Il y a une formation commune qui regroupe les sciences humaines, les sciences biologiques, les connaissances professionnelles.

I 4 LES EQUIVALENCES ENTRE LA QUALIFICATION DES ENTRAINEURS FEDERAUX ET LA FORMATION DES ENSEIGNANTS D'EPS

L'arrêté ministériel n° 014-084 du 12 décembre 1973 du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports fixant les modalités et les programmes des diplômes d'entraîneurs de Football, Basket-ball, Handball, Volley-ball, Athlétisme et Judo des fédérations sportives [1] dans son titre quatrième : les « équivalences », stipule dans son article 14:

Sur proposition des Directeurs Techniques Nationaux :

- 1) - les maîtres d'éducation physique et sportive peuvent se présenter directement à l'examen d'entraîneur deuxième degré;
- 2) - les professeurs d'Education Physique et Sportive qui ont reçu une formation sans spécialisation (polyvalence) peuvent se présenter directement à l'examen d'entraîneur troisième degré;

3) - les professeurs d'Education Physique et Sportive qui ont reçu une formation avec spécialisation (options sports collectif et individuel) sont assimilés au grade d'entraîneur troisième degré dans la discipline considérée.

Les contenus de formation, renforcés par la teneur de l'arrêté ministériel cité ci-dessus, prouvent encore une fois, s'il en était besoin, que les enseignants d'EPS sont dotés de connaissances nécessaires et suffisantes pour valablement s'impliquer dans le sport de notre pays. De ce point de vue, MONSELLIER A. [8], dans sa perception du « rôle social des enseignants d'EPS », pense que chacun de ceux-ci, au terme de sa formation, doit établir un projet personnel où il s'implique en faisant preuve d'imagination, de réalisme, de créativité, de dynamisme.

Dans ce projet, il doit envisager l'encadrement sportif en vue de son rayonnement professionnel .

CHAPITRE II

METHODOLOGIE,
PRESENTATION
ET
COMMENTAIRES
DES RESULTATS

II 1 METHODOLOGIE

Notre méthodologie s'appuie sur une enquête.

II 1. 1. Cadre et population de l'enquête

Notre population cible est constituée de l'ensemble des enseignants d'EPS en poste dans la région de Dakar composé des départements de Dakar, de Pikine, de Guédiawaye et de Rufisque.

D'après les statistiques fournies par la Direction de l'Education Physique et des Activités Sportives (DEPAS) du Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), les enseignants concernés sont au nombre de cent quatre vingt huit (188), répartis dans différents établissements d'enseignement moyen, secondaire et supérieur, dans les écoles de formation et dans les différents services de leur ministère de tutelle. Les établissements où nous nous sommes rendus sont:

*** pour le département de Dakar**

– les lycées:

- Blaise Diagne;
- Maurice Delafosse;
- Seydou Nourou Tall;
- Lamine Guèye;
- Galandou Diouf;
- John F. Kennedy.

– les CEM:

- Saldia;
- Sainte Marie de Hann;
- Cheikh Awa Balla Mbacké;
- Adama Diallo;
- Amadou Trawaré;

- Samba Guèye;
- Adama Ndiaye;
- Badara Mbaye Kaba;
- Ousmane Socé Diop;
- Saint Michel;
- Cathédrale;
- Notre Dame;
- .Jeanne d'Arc;
- Madièye Sall;
- Asselar;
- Les Pédagogues;
- Martin Luther King;
- CEM Yoff;
- Alioune Diop.

– **les écoles de formation:**

- Centre de Formation Professionnel et Technique (CFPT);
 - Institut Privé de Gestion (IPG);
 - Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS);
 - Ecole Normale Supérieure (ENS);
- Inspection Régionale;
- Ministère de la Jeunesse et du Sport (DEPAS);
- Université Cheikh Anta Diop (UCAD).

* **pour le département de Pikine**

- CEM Pikine Est
- CEM 19

*** pour le département de Guédiawaye**

- Lycée Seydina Limamoulaye

*** pour le département de Rufisque**

- lycée Abdoulaye Sadjji
- CEM Mansour Sy Malick
- CEM Ousmane Socé Diop
- CEM El hadj Ibrahima Sakho

Au total, cent quarante deux (142) sujets soit 75,53% appartenant à cette population ont constitué notre population accessible. Parmi eux, vingt (20) ont répondu à notre questionnaire ouvert dont les réponses nous ont permis de confectionner un questionnaire quasi fermé. A celui-ci, un échantillon de cent vingt deux (122) enseignants soit 86% environ de notre population accessible ont répondu.

Ce nombre nous semble indiquer que notre échantillon est largement représentatif de la population accessible, elle même représentative de la population cible dont elle est issue.

II 1.2 Collecte des données

Comme instrument de collecte des données, nous avons utilisé le questionnaire.

Dans un premier temps, celui-ci a été ouvert (cf. annexes), vingt (20) enseignants diversement localisés dans les établissements scolaires ont rempli ce questionnaire. Par question, les réponses recueillies ont été classées par thèmes (réponses semblables). Ceci nous a conduit à la transformation de notre questionnaire ouvert en questionnaire définitif (quasi fermé) et auquel cent vingt deux (122) enseignants ont répondu. Il faut noter que les vingt (20) enseignants

cités plus haut ont été exclus de notre échantillon d'étude que compose ces cent vingt deux (122) enseignants.

Nous avons rencontré beaucoup de difficultés pour le dépôt et le retrait des questionnaires. Certains enseignants sont même allés jusqu'à perdre le questionnaire qui leur avait été distribué, nous obligeant ainsi à leur en redistribuer une seconde fois.

Nous avons été au Centre National de l'Education Physique et du Sport (CNEPS) de Thiès pour les contenus de formation des maîtres et des instructeurs d'EPS. Nous nous sommes également rendus à l'Institut National Supérieur de l'Education Physique et du Sport (INSEPS) pour les mêmes raisons, en ce qui concerne les programmes de formation développés par les professeurs d'EPS.

Les lieux de service où nous avons récupéré plus de questionnaires sont : l'INSEPS, le lycée Seydina Limamoulaye, le lycée Blaise Diagne, le lycée Galandou Diouf et le lycée Maurice Delafosse.

II 1.3 Les limites de notre étude

A propos du questionnaire définitif (quasi fermé) nous avons omis de préciser à nos répondants qu'il fallait cocher une seule case ou de cocher les cases par ordre d'importance décroissante. De telles précisions nous auraient permis de calculer des pourcentages au niveau de certains de nos tableaux.

II 1.4 Traitements des données

Pour traiter les données collectées suite à l'administration du questionnaire définitif nous avons procédé à un dépouillement au niveau de chaque question.

A cette fin, la méthode utilisée a été celle dite du «pendu».

II .2 PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS

TABLEAU I : REPARTITION DES ENSEIGNANTS D'EPS SELON L'AGE ET LE SEXE

SEXE AGES	HOMMES		FEMMES		TOTAL
	n	%	n	%	
27	2	1,64	0	0	2
29	2	1,64	0	0	2
30	1	0,82	0	0	1
31	2	1,64	0	0	2
32	3	2,46	0	0	3
33	1	0,82	0	0	1
34	2	1,64	0	0	2
35	2	1,64	1	0,82	3
36	3	2,46	3	2,46	6
37	3	2,46	0	0,00	3
38	9	7,38	0	0,00	9
39	10	8,20	1	0,82	11
40	6	4,92	3	2,46	9
41	4	3,28	1	0,82	5
42	6	4,92	2	1,64	8
43	5	4,10	0	0,00	5
44	5	4,10	1	0,82	6
45	6	4,92	1	0,82	7
46	4	3,28	0	0,00	4
47	4	3,28	1	0,82	5
48	3	2,46	0	0,00	3
49	2	1,64	1	0,82	3
50	7	5,74	1	0,82	8
51	5	4,10	1	0,82	6
52	5	4,10	0	0,00	5
53	1	0,82	0	0,00	1
54	2	1,64	0	0,00	2
TOTAL	105	86,07	17	13,93	122

Légende : n: nombre % : pourcentage

Commentaire

122 Enseignants (hommes et femmes) sur 188 (soit 64,89%) que compte la région de Dakar ont bien voulu répondre à notre questionnaire fermé. Notre échantillon d'étude est donc représentatif de notre population cible. Sa moyenne d'âge est de 41 ans, chez les hommes le plus jeune (27 ans) est deux fois moins âgé que les plus vieux (54 ans) qui sont à un an de la retraite. Nous notons une faible présence de femmes (13,93%); la moins âgée ayant 35 ans.

**TABLEAU II : REPARTITION DES ENSEIGNANTS SELON LE
CORPS ET LE SEXE**

CORPS \ SEXE	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Professeurs	64	52,46	4	3,28	68	55,74
Maîtres	30	24,59	9	7,38	39	31,97
Instructeurs	11	9,02	4	3,28	15	12,30
TOTAL	105	86,07	17	13,93	122	100

Commentaire

Dans notre échantillon d'enquête où les professeurs, maîtres et instructeurs confondus, représentent respectivement plus de la moitié (55,74%), un peu moins du tiers (31,97%) et du huitième (12,30%). Chez les femmes, il y a autant de maîtresses que de professeurs et d'institutrices réunies.

TABLEAU III : REPARTITION DES ENSEIGNANTS SELON
LEURS FONCTIONS ET LEURS CORPS

CORPS FONCTIONS	Professeurs	Maîtres	Instructeurs	TOTAL	
				n	%
Enseignant	57	28	14	99	81,15
Conseiller Technique Régional (CTR)	1	0	0	1	0,82
Conseiller Pédagogique Régional (CPR)	1	1	0	2	1,64
Enseignant Coordonnateur d'EPS	7	6	1	14	11,48
Chargé de mission au MJS (DEPAS)	2	0	0	2	1,64
Secrétaire régional UASSU Dakar	1	0	0	1	0,82
Chef de division	2	0	0	2	1,64
Secrétaire général de la FSA	0	0	1	1	0,82
TOTAL	71	35	16	122	100

Commentaire

Plus de 81% de nos répondants sont des enseignants en service dans différents établissements secondaires sis à Dakar. Parmi ces répondants, plus de 11% assument les rôles d'enseignants coordonnateurs au sein des dits établissements. En dehors de la fonction « enseignant », nous remarquons que les autres fonctions ne sont occupées que par les professeurs, excepté pour le poste de secrétaire général de la Fédération Sénégalaise d'Athlétisme (FSA) confié à un instructeur d'EPS.

**TABLEAU IV : LES DIFFERENTES OPTIONS DES
ENSEIGNANTS D'EPS SELON LEURS
CORPS**

OPTIONS \ CORPS	Professeurs	Maîtres	Instructeurs	TOTAL	
				n	%
Football	28	14	7	49	40,16
Rugby	0	0	0	0	0,00
Handball	18	13	2	33	27,05
Basket-Ball	17	9	5	31	25,41
Volley-Ball	9	2	1	12	9,84
Athlétisme	41	24	9	74	60,66
Gymnastique	12	6	1	19	15,57
Sports de combat	13	4	1	18	14,75
Sports aquatiques	2	2	2	6	4,92
Tennis	2	0	0	2	1,64

Commentaire

Au niveau des options, nous rappelons que dans les cycles de formation en cours, un enseignant possède deux options : l'une en sport individuel et l'autre en sport collectif. Il s'agit encore là d'une limite qui nous a empêché de calculer des pourcentages d'enseignants dans le sens vertical de notre tableau. En plus du Rugby où l'on ne trouve aucun enseignant, les disciplines comme le tennis, les sports aquatiques et un peu moins le volley-ball font peu l'objet d'un choix d'option de la part des enseignants. Ceux-ci au contraire, semblent plutôt, par ordre d'importance décroissante s'intéresser à l'athlétisme (60,66%), au football (40,16%), au handball et au basket ball (25 à 27%).

**TABLEAU V : NOMBRE D'ENSEIGNANTS TITULAIRES DE
DIPLOME D'ENTRAINEUR SELON LEURS CORPS**

Diplômes \ Corps	Professeurs		Maîtres		Instructeurs		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
1er degré	9	13,23	21	53,84	7	46,67	37	30,32
2e degré	20	29,41	16	41,02	6	40	42	34,42
3e degré	17	25	0	0	3	20	20	16,4
Monitrice de ski et de voile	1	1,47	0	0	0	0	1	0,82
Tennis niveau I	1	1,47	0	0	0	0	1	0,82
Tennis de table	0	0	1	2,56	0	0	1	0,82
Licence A en gym.	2	2,94	0	0	0	0	2	1,64
Entraîneur certifié de football	1	1,47	0	0	0	0	1	0,82
Technique II Canada	1	1,47	0	0	0	0	1	0,82

Commentaire

Très peu d'enseignants sont titulaires de diplômes officiels d'entraîneurs quelque'en soit le degré. C'est au niveau du 1^{er} et du 2^{ème} degré qu'ils sont plus nombreux. Ils ne représentent que (16,4%) environ au troisième degré.

Pour ce qui est des diplômes délivrés à l'étranger, aucun maître ou instructeur n'en est porteur.

**TABLEAU VI : LES DISCIPLINES DANS LESQUELLES LES
ENSEIGNANTS SONT TITULAIRES DE
DIPLOMES D'ENTRAINEURS**

DISCIPLINES	ENSEIGNANTS	
	n	%
Athlétisme	30	24,59
Gymnastique	9	7,38
Foot ball	22	18,03
Basket	18	14,75
Rugby	2	1,64
Handball	17	13,93
Volley-ball	12	9,84
Sports de combat	14	11,48
Sports aquatiques	5	4,10
Escalade-Course orientation	1	0,82

Commentaire

C'est en athlétisme (24,59%) et en football (18%) que les enseignants sont plus nombreux à avoir un diplôme d'entraîneur. Le basket ball et le handball n'en comptent que 14% environ; les sports de combat et le volley ball sont concernés en moyenne par 10% des enseignants. Les sports les moins dotés en entraîneurs diplômés sont : la gymnastique, le rugby, les sports aquatiques et l'escalade course.

**TABLEAU VII : L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS D'EPS
DANS LE SPORT SCOLAIRE**

ENSEIGNANTS				TOTAL	
Impliqués		Non impliqués			
n	%	n	%	n	%
102	83,61	20	16,39	122	100

Commentaire

D'une manière globale et sans distinction de sexe, la plupart des enseignants (plus des 4/5) représentés par 83,6% sont impliqués dans le sport scolaire.

**TABLEAU VIII : L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS D'EPS
DANS LE SPORT SCOLAIRE SELON LE SEXE**

SEXE	ENSEIGNANTS				TOTAL	
	Impliqués		Non impliqués			
	n	%	n	%	n	%
Hommes	90	85,71	15	14,29	105	86,07
Femmes	12	70,59	5	29,41	17	13,93
TOTAL					122	100

Commentaire

En considérant le sexe et toute proportion gardée, les hommes sont plus nombreux à être impliqués dans le sport scolaire. En conséquence, il y a deux fois plus de femmes (29,41%) que d'hommes (14,29%) non impliqués.

TABLEAU VIII bis : L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS D'EPS
DANS LE SPORT SCOLAIRE SELON LEUR
CORPS

CORPS	ENSEIGNANTS				TOTAL	
	Impliqués		Non impliqués			
	n	%	n	%	n	%
Professeurs	59	86,76	9	13,24	68	100
Maîtres	30	76,92	9	23,08	39	100
Instructeurs	10	66,67	5	33,33	15	100

Commentaire

En proportion, les professeurs d'EPS sont plus nombreux à s'impliquer dans le sport scolaire (86,76%), ils sont suivis des maîtres d'EPS (76,92%). Il y a davantage d'instructeurs qui n'interviennent pas en faveur du sport à l'école (33,33%).

TABLEAU IX : L'IMPLICATION GLOBALE DES ENSEIGNANTS
DANS LE SPORT EXTRA-SCOLAIRE

ENSEIGNANTS				TOTAL	
Impliqués		Non impliqués			
n	%	n	%	n	%
83	68,03	39	31,97	122	100

Commentaire

D'une manière globale et sans distinction de sexe, 68,03% des enseignants sont impliqués dans le sport extra-scolaire.

TABLEAU IX bis : L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS D'EPS
DANS LE SPORT EXTRA-SCOLAIRE SELON
LES SECTEURS

SPORTS EXTRA-SCOLAIRES	ENSEIGNANTS				TOTAL	
	Impliqués		Non impliqués		n	%
	n	%	n	%		
Sport civil	55	45,08	67	54,92	122	100
Sport navétane	30	24,59	92	75,41	122	100
Sport pour handicapés	9	7,38	113	92,62	122	100
Sport pour conditionnement physique	4	3,28	118	96,72	122	100

Commentaire

Nous rappelons que pour certains de nos tableaux, nous n'avons pas pu calculer verticalement le nombre total d'enseignants réellement impliqués ou non dans l'ensemble du sport extra-scolaire. Cela est dû au fait qu'un enseignant peut être à la fois impliqué dans deux (ou plus) sports extra-scolaires. Nous n'en connaissons leur effectif que par secteur et ceci rapporté à la totalité de nos répondants.

Le sport extra-scolaire où il y a plus d'enseignants d'EPS impliqués se trouve être le sport civil où cependant, ces enseignants (45%) n'atteignent pas la moitié de l'effectif global. Seul le quart environ (24,59%) s'implique dans le sport navétane. Les deux autres sports (pour handicapés et pour conditionnement physique) sont quasiment délaissés par nos enseignants.

TABLEAU X : L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS D'EPS
DANS LE SPORT EXTRA-SCOLAIRE SELON
LE SEXE

SPORTS EXTRA-SCOLAIRES	ENSEIGNANTS							
	Impliqués				Non impliqués			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Sport civil	52	49,52	3	17,65	53	50,48	14	82,35
Sport navétane	29	27,62	1	5,88	76	72,38	16	94,12
Sport pour handicapés	8	7,62	1	5,88	97	92,38	16	94,12
Sport pour conditionnement physique	3	2,86	1	5,88	102	97,14	16	94,12

Commentaire

En dehors du sport scolaire où elles sont impliquées à 70,59% (cf. TABLEAU VIII), les femmes sont très faiblement représentées pour ne pas dire absentes dans le sport extra-scolaire. En effet, on en trouve environ que 17% dans le sport civil et 5% dans les autres sports extra-scolaires.

TABLEAU XI : L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS D'EPS
DANS LE SPORT EXTRA-SCOLAIRE SELON
LEUR CORPS

CORPS	Impliqués		Non impliqués		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Professeurs	50	73,53	18	26,47	68	100
Maîtres	23	58,97	16	41,03	39	100
Instructeurs	10	66,67	5	33,33	15	100
TOTAL	83	68,03	39	31,97	122	100

Commentaire

Presque les $\frac{3}{4}$ (73,53%) des professeurs s'impliquent dans le sport extra-scolaire. Ils sont donc moins nombreux qu'en sport scolaire. Il en est de même pour les maîtres. Pour les instructeurs, nous trouvons les mêmes proportions (66,67%) dans les deux catégories de sport (cf. TABLEAU VIII bis).

**TABLEAU XII : LA NATURE DE L'IMPLICATION DES
ENSEIGNANTS D'EPS DANS LE SPORT
SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE**

NATURE DE L'IMPLICATION	Impliqués		Non impliqués		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Entraîneurs d'équipes scolaires	75	61,48	47	38,52	122	100
Entraîneurs de clubs civils	39	31,97	83	68,03	122	100
Entraîneurs de navétanes	24	19,67	98	80,33	122	100
Encadreurs administratifs d'une équipe scolaire	20	16,39	102	83,61	122	100
Encadreurs administratifs de clubs	18	14,75	104	85,25	122	100
Encadreurs administratifs d'ASC navétanes	9	7,38	113	92,62	122	100
Membres d'une fédération	18	14,75	104	85,25	122	100
Membres d'une ligue	11	9,02	111	90,98	122	100
Membres d'un CNG	0	0,00	0	0,00	122	100
Arbitre	2	1,64	120	98,36	122	100
Membres de l'ONCAV	0	0,00	0	0,00	122	100
Membres de l'ORCAV	1	0,82	121	99,18	122	100
Membres de l'ODCAV	7	5,74	115	94,26	122	100
Membres de l'OCCA V	1	0,82	121	99,18	122	100
Membres de l'OACA V	0	0,00	0	0,00	122	100

Commentaire

Seuls 61% des enseignants encadrent dans le sport scolaire en tant qu'entraîneurs. Parmi ce même type d'implication, ils sont faiblement présents dans le sport extra scolaire (31,97% et 19,67% respectivement pour le sport civil et navétane). Il en est de même pour l'encadrement administratif et pour l'implication en tant que membre des différentes organisations nationales du sport sénégalais. Leur absence est remarquable au niveau des CNG, de l'ONCAV, de l'OACA V.

**TABLEAU XIII : L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS D'EPS
DANS LE SPORT SCOLAIRE ET EXTRA-
SCOLAIRE EN QUALITE D'ENTRAINEURS
SELON LES CATEGORIES ENTRAINEES**

CATEGORIES	Entraîneurs	Entraîneurs	Entraîneurs	TOTAL	
	d'équipes scolaires	de clubs civils	d'ASC navétanes	n	%
Benjamins	27	18	4	49	40,16
Minimes	38	23	9	70	57,38
Cadets	44	26	15	85	69,67
Juniors	41	29	16	86	70,49
Seniors	49	30	18	97	79,51

Commentaire

Excepté la catégorie des benjamins, nous trouvons plus de la moitié des enseignants qui participe à l'entraînement du sport en général. Nous remarquons que, plus on monte de catégorie, plus les enseignants sont nombreux à être impliqués en tant qu'entraîneurs d'une manière particulière, leur présence est beaucoup plus marquée dans le sport scolaire d'abord, et dans le sport civil.

**TABLEAU XIV : L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS D'EPS DANS
LE SPORT SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE EN
QUALITE D'ENCADREURS ADMINISTRATIFS,
D'EQUIPES SCOLAIRES, DE CLUBS CIVILS OU
D'ASC NAVETANES**

FONCTIONS OCCUPEES	ENCADREURS ADMINISTRATIFS D'EQUIPES DE CLUBS OU D'ASC NAVETANES	
	Nombre	% par rapport a l'effectif global
PRESIDENT	3	2,46
VICE-PRESIDENT	3	2,46
SECRETAIRE GENERAL	10	8,20
DIRECTEUR TECHNIQUE	13	10,66
PRESIDENT DE COMMISSION	13	10,66
MEMBRE DE COMMISSION	18	14,75
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT	1	0,82
MEMBRE SANS PORTEFEUILLE	6	4,92
TRESORIER GENERAL	2	1,64
TRESORIER ADJOINT	0	0,00
TOTAL	69	56,56

Commentaire

Un peu plus de la moitié (56,56%) des enseignants d'EPS se trouve impliquée dans l'encadrement technique du sport sénégalais. Les fonctions les plus occupées sont par ordre d'importance décroissante, celles de membres de commissions, de directeur technique, de présidents de commissions et de secrétaire général. La fonction la plus délaissée est du domaine de la trésorerie.

TABLEAU XV : LES SECTEURS D'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS D'EPS DANS LE SPORT CIVIL

DISCIPLINES	IMPLIQUES		NON IMPLIQUES		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Athlétisme	25	20,49	97	79,51	122	100
Gymnastique	9	7,38	113	92,62	122	100
Football	29	23,77	93	76,23	122	100
Basket-Ball	10	8,20	112	91,80	122	100
Rugby	0	0,00	122	100	122	100
Handball	11	9,02	111	90,98	122	100
Volley-Ball	7	5,74	115	94,26	122	100
Sports de combat	8	6,56	114	93,44	122	100
Sports aquatiques	4	3,28	118	96,72	122	100

Commentaire

D'une manière générale, les enseignants sont faiblement impliqués dans tous les secteurs sauf au rugby où ils sont totalement absents. Les secteurs où ils interviennent sont d'abord par ordre d'importance décroissante : le football et l'athlétisme, viennent ensuite et de loin, le handball et le basket ball suivis de près par la gymnastique.

**TABLEAU XVI : LES SECTEURS D'IMPLICATION DES
ENSEIGNANTS D'EPS DANS LE SPORT
SCOLAIRE**

DISCIPLINES	IMPLIQUES		NON IMPLIQUES		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Athlétisme	39	31,97	83	68,03	122	100
Gymnastique	17	13,93	105	86,07	122	100
Football	39	31,97	83	68,03	122	100
Basket-Ball	21	17,21	101	82,79	122	100
Rugby	0	0,00	122	100	122	100
Handball	24	19,67	98	80,33	122	100
Volley-Ball	10	8,20	112	91,80	122	100
Sports de combat	11	9,02	111	90,98	122	100
Sports aquatiques	4	3,28	118	96,72	122	100

Commentaire

Comme pour le sport extra-scolaire, les enseignants sont totalement absents au rugby. Leur implication est faible pour les sports aquatiques où ils ne sont que 3% environ. Les secteurs qui les intéressent le plus sont d'abord : l'athlétisme et le football (31,97% chacun), et ensuite le handball et le basket ball (19,67% et 17,21% respectivement).

**TABLEAU XVII : LES RAISONS DE L'IMPLICATION DES
ENSEIGNANTS D'EPS DANS LE
SPORT SCOLAIRE**

RAISONS	NOMBRE D'ENSEIGNANTS IMPLIQUES (n=102)	%
OBLIGATION PROFESSIONNELLE	65	63,73
PASSION ET PROFESSIONNALISME	48	47,06
DEVELOPPEMENT DU SPORT A LA BASE	63	61,76
POUR UNE MEILLEURE COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL	14	13,73
AUCUNE IDEE	1	0,98
PROMOTION DE LA GYMNASTIQUE AU SENEGAL	1	0,98

Commentaire

C'est par obligation professionnelle (63,73%) et par désir de contribuer au développement du sport à la base (61,76%) que la majorité des enseignants s'implique dans le sport scolaire. Par passion et professionnalisme, ils sont un peu moins de la moitié (47,06%) à oeuvrer au développement de ce sport.

Les autres raisons d'implications pour un très petit nombre d'entre eux (moins de 1%) sont liées au désir de contribuer à la promotion de la gymnastique au Sénégal.

**TABLEAU XVIII : LES RAISONS DE NON IMPLICATION DES
ENSEIGNANTS D'EPS DANS LE SPORT
SCOLAIRE**

Raisons	Nombre d'enseignants (n=20)	%
Par manque de temps	15	75
L'institut n'est inscrit	3	15
Mauvaise organisation de la structure	1	5
Le collège s'est engagé dans la gym.	1	5
TOTAL	20	100

Commentaire

Il est aisé ici de remarquer qu'en dehors des répondants qui justifient leur non implication par un manque de temps, il s'agit en majorité d'enseignants du privé. La raison essentielle est que ces écoles, pour la plupart, ne participent plus aux compétitions excepté pour une discipline sportive, en l'occurrence la gymnastique organisée par l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU). Car cette structure, véritable fédération sportive est semble-t-il, mal organisée.

**TABLEAU XIX : LES RAISONS DE L'IMPLICATION DES
ENSEIGNANTS D'EPS DANS LE SPORT
SCOLAIRE SELON LEUR CORPS**

Raisons	Professeurs		Maîtres		Instructeurs	
	n	%	n	%	n	%
Obligation professionnelle	39	57,35	20	51,28	6	40
Passion et professionnalisme	27	39,71	13	33,33	8	53,33
Développement du sport à partir de la base	35	51,47	18	48,71	9	60
Pour une meilleure coordination au niveau national	5	7,35	7	17,95	2	13,33
Aucune idée	1	1,47	0	0	0	0
Promo. de la gymnastique au Sénégal	1	1,47	0	0	0	0

Commentaire

Les raisons de l'implication des enseignants dans le sport scolaire sont essentiellement de trois ordres :

- la prise de conscience de leur obligation professionnelle plus importante chez les professeurs (57,35%) et chez les maîtres (51,28%);
- leur passion liée à la profession plus fortement marquée chez les instructeurs (53,33%);
- la recherche du développement du sport à la base plus importante chez les instructeurs (60%) et les professeurs (51,47%).

**TABLEAU XX : LES RAISONS DE L'IMPLICATION DES ENSEIGNANTS
D'EPS DANS LE SPORT EXTRA-SCOLAIRE**

Sport extra scolaire et nombre d'enseignants impliqués (n)	Raisons	Nombre d'enseignants impliqués	%
Sport civil (n= 55)	Assurer notre rôle d'éducateur	40	72,73
	Participer au développement du sport d'élite de notre pays	44	80
	Suivi des élèves (formation continue)	17	30,90
	Renforcer la place de l'enseignant d'EPS dans le sport sénégalais	32	58,18
	Par amour professionnel	1	1,81
Sport navétane (n=30)	Participer à l'éducation des jeunes en général	19	63,33
	Aider les jeunes du quartier à promouvoir les activités culturelles et sportives	27	90
	Passer le temps	4	13,33
Sport pour handicapés (n=9)	Pour développer le sport à ce niveau	2	22,22
	Pour aider les handicapés	7	77,78
Sport pour conditionnement physique (n=4)	Pour aider les gens qui aiment le sport et/ou inciter ceux qui ne l'aiment pas à le pratiquer	3	75
	Pour maintenir la santé	1	25

Commentaire

Au niveau du sport civil et pour les 55 enseignants concernés, les principales raisons de leur implication sont, par ordre d'importance décroissante :

- la participation au développement du sport d'élite de son pays (80%);
- l'accomplissement de leur rôle d'éducateur (72,73%)
- le renforcement de la place de l'enseignant d'EPS dans le sport (58,18%).

Vient ensuite, dans une faible proportion, le désir de procéder au suivi des élèves dont on a déjà détecté les talents (30,90%). Pour ce qui est du sport navétane, l'intention d'aider les jeunes à promouvoir les activités sportives et culturelles d'une manière particulière (90%) et de participer à leur éducation (63,33%) semble être la principale motivation des enseignants. Très peu d'entre eux (13,33%) s'engagent dans les navétanes pour simplement passer le temps. Quant au sport pour handicapés ou pour conditionnement physique, l'implication des enseignants se justifie respectivement par la volonté d'aider (77,78%) et ou d'inciter (75%) les populations cibles à la pratique de l'activité physique et du sport adaptée à leur âge et capacité.

TABLEAU XXI : LES RAISONS DE NON IMPLICATION DES ENSEIGNANTS D'EPS DANS LE SPORT EXTRA-SCOLAIRE

Sport extra-scolaire nombre d'enseignants non impliqués (n)	Raisons	Nombre d'enseignants	%
SPORT CIVIL (n=67)	Par manque de temps	45	67,16
	Par manque de motivation financière	21	31,34
	Absence de cadres fonctionnels et adaptés à mes compétences	1	1,49
	Pour avoir fait mon temps	1	1,49
SPORT NAVÉTANE (n=92)	Par manque de temps libre	66	71,74
	L'orientation est plutôt politique qu'éducative	26	28,26
	C'est un milieu malsain	3	3,26
SPORT POUR HANDICAPES (n=113)	Pas spécialiste en la matière	90	79,65
	La notion d'handicape pose problème au Sénégal	20	17,70
	Par manque de temps	2	1,77
SPORT POUR CONDITIONNEMENT PHYSIQUE (n=118)	Par manque de local pour travailler	78	66,10
	Par manque de motivation financière	31	26,27
	Par manque de temps	6	5,08
	Pas spécialiste en la matière	2	1,69

Commentaire

Dans le sport *civil* comme dans celui des navétanes respectivement, 67,16% et 71,74% des enseignants ne sont pas impliqués à cause de leur manque de temps libre. Il en est de même pour les autres sports.

Seuls deux enseignants justifient leur non implication, l'un du fait de l'absence de structures d'accueil adéquates à ses compétences, l'autre par refus délibéré car il estime avoir accompli son volume horaire hebdomadaire obligatoire dans le cadre scolaire.

Au sujet du sport navétane, des enseignants n'y participent pas vu que, d'une part, l'orientation donnée audit sport est plutôt politique qu'éducative (28,26%), et d'autre part, ce milieu est malsain (3,26%).

Dans les sports pour handicapés et pour conditionnement physique, deux raisons essentielles empêchent aux enseignants de s'engager; il s'agit :

- de l'absence de cours de spécialisation ou d'information de la formation initiale 79,65% pour le premier sport nommé, et (1,69%) pour le second;
- du manque de structures d'accueil (locaux) pour abriter les activités de conditionnement physique (66,10%).

Une autre raison de non implication des enseignants en dehors du sport scolaire se trouve être le manque de motivation notamment financière.

CHAPITRE III

DISCUSSION

DES

RESULTATS

III DISCUSSION DES RESULTATS

Les caractéristiques des enseignants, leur niveau, leur nature et leurs raisons d'implication (ou de non implication) constituent les trois axes de notre discussion.

III 1. Les caractéristiques des enseignants (âge et sexe, corps et profession, fonction officielle, option et titre)

III 1.1. L'âge et le sexe

L'âge moyen (41 ans) de nos répondants est très élevé (cf. TABLEAU I). En dessous de celui-ci, nous retrouvons la moitié environ de l'effectif de chaque sexe soit 55 (52%) et 8 (47%) respectivement pour les hommes et pour les femmes. Au dessus de 41 ans jusqu'à 38 ans, nous avons presque le quart aussi bien des hommes (25 soit 23,70%) que des femmes (4 soit 23,5%).

De ces constats, nous déduisons qu'en général, nos enseignants notamment les femmes, ne sont pas très jeunes dans leur majorité. Ceci pourrait sans doute être lié au fait que depuis quelques années, le recrutement par la fonction publique n'est plus automatique en fin de formation.. Elle se fait de moins en quantité et a connu chez les sortants de l'INSEPS, une pause en 1998 alors que seuls six (6) ont été recrutés en 1997. Pour la présente année, nous ne sommes pas encore au courant d'une annonce officielle d'un quelconque recrutement en perspective. Et pourtant, MBAYE Roger Achille [7], dans son mémoire soutenu en 1998, affirme que notre pays accuse un déficit très important d'enseignants et qui serait de l'ordre de 100% de l'effectif d'alors. Ceci par rapport aux effectifs des élèves et au volume hebdomadaire par classe fixé par les instructions officielles.

III 1. 2. Corps et profession

Selon le corps auquel ils appartiennent, nous avons largement plus de professeurs, de maîtres et d'instructeurs hommes que de femmes (cf. TABLEAU II). Les proportions de femmes que nous retrouvons dans les divers corps nous inciterait à croire que peu de femmes (pour des raisons autres qu'intellectuelles) n'aspirent pas aux formations supérieures que sont le professorat et l'inspection.

III 1. 3. La fonction officielle.

A propos des différentes fonctions officielles qu'ils sont susceptibles d'exercer (cf. TABLEAU III), la mission d'enseignement semble fondamentale pour nos sortants d'école de formation. Le pourcentage qu'ils représentent est en effet très élevé (81,15%). En dehors de celle-ci, il semble que les autres qui sont essentiellement administratifs et le plus souvent confié qu'aux professeurs poseraient quelques difficultés à ceux qui les assument. D'après les résultats fournis au conseil scientifique de l'INSEPS sur l'évaluation de la formation des professeurs d'EPS [2], ces résultats seraient liés aux manques de connaissances en :

- rédaction administrative;
- législation du travail;
- connaissance de la structuration et du fonctionnement des Ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education Nationale, ainsi que des établissements d'enseignement;
- connaissance des instructions officielles régissant la pratique des APS;

- connaissance de statuts et règlements de l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU) pour correctement établir des licences et des bordereaux d'envoi;
- gestion de fonds à détenir;
- connaissance en matière d'animation de groupe.

Le coordonnateur :

- n'a pas d'informations suffisantes sur la conduite à tenir (déontologie professionnelle) vis à vis de l'administration et du collectif des enseignants d'EPS de son établissement;

Le Conseiller Pédagogique Régional (CPR) :

- n'a pas assez d'expériences pédagogiques pour valablement porter assistance à ses collègues enseignants;
- ne connaît pas les textes (s'il en existe) qui réglementent sa fonction.

Dés lors, il est urgent d'inclure ou de développer davantage toutes ces connaissances dans les contenus de nos programmes de formation.

Il est heureux de constater que face à un déficit criant d'enseignants d'EPS, les instructeurs au lieu de demeurer dans les bureaux où ils sont souvent sous-employés, sont affectés dans les établissements pour y dispenser des cours.

III 1.4 L'option et le titre

L'absence d'optionnaires en rugby n'est pas surprenant étant donné que la discipline n'existe dans aucun contenu de programme dans nos écoles de formation. Il en est de même pour le tennis; les enseignants qui y sont optionnaires ont sûrement été formés à l'étranger. Pour les sports aquatiques et pour le volley-ball, le faible pourcentage d'optionnaires se justifierait en partie, par une absence d'infrastructures (piscine) au CNEPS comme à l'INSEPS (les piscines privées ou les plages ne pouvant nullement garantir le fonctionnement correct d'une option dans ce domaine) d'une part pour la natation et un manque de disponibilité de personnes ressources pour le volley-ball d'autre part.

Les enseignants titulaires des diplômes d'entraîneur au rugby et en escalade course d'orientation ont effectué leur formation initiale à l'étranger puisqu'à notre connaissance des stages conduisant à ces diplômes n'ont jamais été organisés au Sénégal.

La faiblesse de l'effectif d'enseignants titulaires de diplômes d'entraîneur est assez frappant (cf. TABLEAU IV) avec l'insuffisance de la fréquence avec laquelle divers stages fédéraux sont organisés. La signature et l'application de l'arrêté fixant les modalités, les programmes des diplômes d'entraîneur de football, de basket-ball, de handball, de volley-ball, d'athlétisme et de judo de fédérations sportives (arrêté n° 014084 du 12 décembre 1973 SEJS/BEP article 14) [1] portant équivalences entre la formation des enseignants d'EPS permettrait une reconnaissance de facto, par les dirigeants et les athlètes des clubs civils, de la compétence réelle des enseignants d'EPS dans leurs disciplines d'option à tous les niveaux

(catégories) à assumer l'encadrement technique des joueurs et des athlètes. Par ricochet, l'image de l'enseignant pourrait être revalorisée aux yeux de nos entraîneurs de haut niveau et du monde sportif sénégalais. Notons que d'ores et déjà, des enseignants ont déjà fait leur preuve (et continuent encore de le faire) dans le domaine de l'entraînement. Ils ont en effet conduit les équipes ou les joueurs qu'ils avaient en charge à décrocher un ou des titres nationaux ou internationaux.

III 2 Le niveau d'implication ou de non implication **des enseignants dans le sport scolaire**

En principe, tous les enseignants quelles que soient leurs fonctions, devraient être impliqués dans le sport scolaire. Le TABLEAU VII prouve qu'il n'en est pas toujours ainsi. Ceux qui ne le sont pas, pour les raisons que nous évoquerons plus loin, n'ont pas pleinement pris conscience de leur devoir vis à vis des textes officiels réglementant la pratique des activités physiques et du sport dans notre pays. Dans ce contexte, il est fait obligation à tout enseignant d'effectuer en plus de son volume horaire hebdomadaire d'enseignement, trois heures par semaine pour entraîner une ou des équipes de son association sportive d'établissement ou exécuter des tâches administratives pour celui-ci.

En pratique, comme le montre le TABLEAU VIII, les femmes s'intéressent le moins au sport scolaire. nous confirmons là, les résultats de FAYE B. Celui-ci a trouvé un faible pourcentage d'implication des femmes.

Dés lors, leur quasi absence en sport extra-scolaire (cf. TABLEAU X) ne devrait surprendre personne.

Parmi les trois corps d'enseignants, il est clair que ce sont les professeurs (86,76%), suivi des maîtres (76,52%) qui auraient une conscience

professionnelle plus élevée, du moins en ce qui concerne l'encadrement (tant technique qu'administratif) des élèves pour la pratique sportive (cf. TABLEAU VIII bis).

III₃ Le niveau d'implication ou de non implication des enseignants dans le sport extra-scolaire

Au plan global et par rapport aux résultats de FAYE B.[6] qui indiquaient des taux d'implication de 68,31% et de non implication de 31,68%, nous avons, sept ans après enregistré (cf. TABLEAU IX) une légère baisse du niveau d'implication (31,97%).

Selon le corps, le niveau d'implication est encore sensiblement resté inchangé pour la même période de considération. Pour FAYE B.[6] et pour notre part (cf. TABLEAU IX bis), les pourcentages sont respectivement de :

- 72,97% et 73,57% en ce qui concerne les professeurs;
- 55,55% et 58,97% chez les maîtres.

Le taux important de non implication des enseignants pourrait être perçu comme un indice de manque de prise de conscience du rôle social qui devrait être le leur. En effet, selon MONSELLIER A. [8], l'enseignant d'EPS, dans le projet qu'il doit établir au terme de sa formation, doit envisager l'encadrement sportif en vue de son rayonnement professionnel. Son action dès lors ne se limite plus au seul domaine scolaire, mais que celle-ci devra s'étendre dans le secteur sportif à tous les niveaux notamment dans celui du secteur extra-scolaire.

III 4 La nature de l'implication ou de non implication des enseignants dans les sports scolaire et extra-scolaire

Les diversités de la nature de l'implication (cf. TABLEAU XIII), prouvent encore que nos enseignants sont suffisamment capables d'accomplir la quasi-totalité des tâches que l'on peut rencontrer dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement du sport en général. Seule reste à déplorer leur insuffisance (en nombre) d'implication. Pour les entraîneurs (cf. TABLEAU XIV), celle-ci touche essentiellement les petites catégories (benjamins et minimes) quand il s'agit du sport navétane. Il y a là un manque certain d'intérêt des enseignants. Et pourtant, l'une de leurs préoccupations majeures devrait concrètement se traduire par une contribution de leur part au développement à la base du sport sénégalais. Ce développement est incontournable pour la réussite de toute politique sportive visant l'émergence d'une élite nationale performante.

III 5 Les raisons de l'implication (ou de non implication) des enseignants dans les sports scolaire et extra-scolaire

III 5.1 Dans le sport scolaire

Il est heureux de savoir qu'il y a beaucoup d'enseignants qui, en dehors de leurs obligations et passion professionnelles ont bonne conscience de leur mission d'éducateur pour développer le sport à la base (cf. TABLEAU XVII).

Nous ne nous expliquons pas le fait qu'un des professeurs n'ait aucune idée (cf. TABLEAU XIX) des raisons qui le poussent à s'impliquer.

Cela serait compréhensible s'il s'agissait de quelqu'un qui n'a reçu aucune formation pour le métier qu'il exerce, comme c'est souvent le cas, hélas, pour la plupart des enseignants en poste dans les établissements scolaires privés. De par l'orientation de leur formation (pour l'entraînement de haut niveau et conseiller technique), il est tout à fait logique que les instructeurs, plus que les professeurs et les maîtres (dont la mission première est l'enseignement de l'Education Physique et Sportive) soient plus motivés pour développer le sport à la base.

Le manque de temps(cf. TABLEAU XIX) annoncé comme principale raison de non implication est, à notre avis, un faux prétexte. Il procède d'une insuffisance de conscience professionnelle. L'on sait en effet que, de façon délibérée, des enseignants se consacrent à d'autres activités (parfois lucratives) au moment où ils sont censés accomplir leurs obligations vis à vis du sport scolaire et universitaire.

III 5.2 Dans le sport extra-scolaire

Comme pour le sport scolaire, il est rassurant de constater que les enseignants, dans leur majorité se soucient de leur rayonnement professionnel en aidant le sport extra-scolaire à aller de l'avant et ainsi, à soigner leur image au sein du milieu sportif sénégalais. Il s'agit d'hommes et de femmes conscients de leur rôle social, des besoins de la collectivité, et pour lesquels ils désirent contribuer à leur satisfaction (cf. TABLEAU XX).

Dans une certaine mesure et pour les sports civils, pour handicapés et pour conditionnement physique, le manque de temps avancé comme raison de

de leur temps « libre » à préparer leurs cours, continuer leur formation continue, effectuer de la recherche, ou répondre à des obligations familiales. Cependant, pour le sport navétane, les raisons de non implication liées à la nature du milieu (malsain) et à l'orientation (politique) peuvent réellement constituer des sources de désengagement vis à vis dudit sport.

Le manque de motivation financière mentionné en sport civil et pour conditionnement physique est occulté pour les sports navétane et pour handicapés. Cela témoigne tout de même, de leur part, un désintéressement matériel louable. Pour les sports concernés, il ne serait pas en effet indiqué dans un pays sous développé comme le nôtre, de chercher à monnayer ses prestations.

L'insuffisance ou l'absence d'infrastructures d'accueil (locaux), d'équipements et de matériels ne devrait plus constituer pour les enseignants, d'obstacles à leur implication en milieu extra-scolaire. De par la qualité de leur formation, ceux-ci peuvent en effet faire preuve d'esprit d'initiative, de créativité afin de pallier tout manque de moyens logistiques.

CONCLUSIONS

ET

RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS

Face à l'importance qu'accordent les sénégalais au sport, l'on peut déjà s'inscrire dans la pensée des auteurs POCIELLO et LOUVEAU [10] qui affirment que : « le sport comme fait social est un phénomène qui revêt une grande importance » .

Considérant ce fait, notre étude s'est donnée comme objectifs de rendre compte du niveau, de la nature et des raisons de l'implication ou de non implication des enseignants d'Education Physique et Sportive (EPS) dans le sport sénégalais.

Au terme de notre étude, nous nous sommes rendus compte que les enseignants d'EPS sont impliqués dans tous les domaines du sport. Cependant cette implication n'est pas du tout suffisante, elle devrait être plus forte compte tenu de la qualité de la formation qu'ils ont reçue. D'une manière générale, les enseignants s'impliquent plus dans les tâches d'encadrement technique que dans celles de l'encadrement administratif.

Il a été aisé de noter que les enseignants impliqués dans les sports scolaire et extra-scolaire en tant qu'entraîneurs d'équipes scolaires, des clubs civils ou d'ASC navétanes sont peu nombreux à s'intéresser aux petites catégories que sont les benjamins, les minimes et les cadets. Ceci conforte les propos que nous avons avancé dans notre introduction. Celles-ci, sont laissées à elles-mêmes ou aux mains de ceux qui n'ont aucune compétence professionnelle. Le sport sénégalais souffre de « non engagement » de ses cadres à se servir des petites catégories comme source de recrutement, ils se soucient peu de la formation de la jeunesse et ceci constitue l'un des maux dont souffre notre sport dans le domaine de la détection et de la formation à la base de nos jeunes talents. Cette situation est alarmante et nécessite une nouvelle politique du sport sénégalais. La jeunesse

sénégalaise ne demande qu'à être encadrée par de bons entraîneurs pour atteindre la haute performance.

Au niveau des organismes, les enseignants s'impliquent très peu en faveur du sport plus particulièrement au sein de celles qui s'occupent de la coordination des activités de vacances. Dans ces instances, on peut noter que les enseignants n'occupent pas certains postes comme ceux relatifs à la trésorerie. Ils sont beaucoup plus impliqués dans les disciplines que sont l'athlétisme et le football. Dès lors, celles-ci normalement ne devraient pas avoir de problèmes particuliers compte tenu qu'ils sont dotés de cadres compétents capables de redresser l'inconfortable situation dans laquelle se trouvent les dites disciplines.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons :

- **Aux enseignants d'EPS :**

- de s'impliquer davantage dans les sports scolaire et extra-scolaire tout en s'intéressant aux petites catégories qui sont nos espoirs et notre élite sportive de demain.

- **Aux formateurs et à l'administration de l'INSEPS et du CNEPS :**

- d'intégrer certaines disciplines comme le rugby, le tennis dans le cursus de formation des enseignants d'EPS;
- de sensibiliser et d'encourager davantage les élèves-professeurs et élèves-maîtres à respecter les stages en club afin de parfaire leur formation;
- de favoriser l'animation d'écoles de sport et bien encadrer les étudiants au cours de cette animation.

- **Aux autorités politiques :**

- de mettre en place des structures d'accueil fonctionnelles et des moyens financiers et logistiques adéquats à un développement à la base du sport sénégalais;
- d'essayer de pallier les problèmes relatifs aux manques de moyens et d'infrastructures adéquates aux réalités du pays.

- **Aux chercheurs, notamment aux étudiants en maîtrise :**

- d'étendre notre travail d'abord aux autres régions du Sénégal pour le réaliser ensuite au plan national.

ELEMENTS
DE
BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Arrêté fixant les modalités, les programmes des diplômes d'entraîneurs de football, de basket-ball, de handball, de volley-ball, d'athlétisme et de judo des fédérations sportives. Arrêté n° 014084 du 12 Décembre 1973 (article 14).
- [2] Conseil scientifique de l'INSEPS sur l'évaluation de la formation des professeurs d'Education Physique et Sportive : rapport commission chargée de l'étude de poste. Division de la recherche; Dakar 1988.
- [3] Décret instituant un Certificat d'Aptitude aux fonctions de Maître d'Education Physique et Sportive (CAMEPS), première et deuxième partie et fixant la durée des études, les programmes et les modalités d'obtention dudit certificat.
- [4] Décret n°82-84 du 25 janvier 1982 fixant les programmes, les horaires des enseignements et les modalités des contrôles et des connaissances du département d'Education Physique et Sportive de l'INSEPS.
- [5] **DIALLO A.** : Pour une utilisation rationnelle des cadres sportifs sénégalais propice à l'évolution du sport : mémoire de maîtrise és STAPS, INSEPS Dakar, 1986-87.

- [6] **FAYE B.** : l'implication des enseignants d'Education Physique et Sportive dans le sport civil dans la région de Dakar. Mémoire de maîtrise és STAPS, INSEPS Dakar, 1991-92.
- [7] **MBAYE R. A.** : L'Education Physique et Sportive dans les établissements d'enseignement moyen et secondaire général et technique dans la région de Dakar : analyses et perspectives, Mémoire de maîtrise és STAPS, INSEPS Dakar, 1997-98.
- [8] **MONSELLIER A.** : La formation des enseignants d'EPS au Sénégal, Thèse de doctorat de troisième cycle des sciences de l'éducation. Université Lyon II, 1985 pp 114-192.
- [9] Plan-programme de formation des instructeurs d'Education Physique et Sportive.
- [10] **POCIELLO et LOUVEAU** : Le pluriel a son importance en sociologie des pratiques sportives
- [11] Projet de décret abrogeant et remplaçant le décret n°81-639 du 06 Juillet 1981 instituant un Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) et fixant le programme et les modalités d'obtention dudit certificat.
- [12] Répertoire des textes régissant l'INSEPS, septembre 1984.

ANNEXES

ACRONYMES

ASC : Associations Sportives et Culturelles

DEPAS : Direction de l'Education Physique et des Activités Sportives

MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports

OACAV : Organisme d'Arrondissement de Coordination des Activités de
Vacances

OCCAV : Organisme Communal de Coordination des Activités de Vacances

ODCAV : Organisme Départemental de Coordination des Activités de
Vacances

ORCAV : Organisme Régional de Coordination des Activités de Vacances

ONCAV : Organisme National de Coordination des Activités de Vacances

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise en es sciences et techniques de l'activité physique et du sport (STAPS) et s'adresse aux enseignants d'EPS. Veuillez s'il vous plaît le remplir en mettant une croix dans la case correspondant à votre choix et en répondant aux questions dans l'espace prévu à cet effet.

1- Sexe : Masculin Féminin

Age :ans

2- Vous êtes :

- Professeur d'EPS
- Maître d'EPS
- Instructeur d'EPS

Autre(s) *à préciser*

3- Quelle(s) fonctions occupez-vous actuellement ?

- Enseignant
- Conseiller technique régional (CTR)
- Conseiller pédagogique régional (CPR)
- Enseignant coordonnateur d'EPS
- Autre (s) fonction (s) (*à préciser*)
.....

4- Quel (s) est (sont) votre (vos) lieu (x) de service ?

- Lycée.....
- Collège.....
- Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS)
- CNEPS
- Inspection régionale
- Centre départemental d'éducation populaire et sportive (CDEPS)
- Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)
- Autre (s) lieu (x) de service (*à préciser*) :
.....
.....

5- Quelle est votre option en :

- Sports collectifs ? :
- Sports individuels ? :

6- Etes-vous titulaire de diplôme(s) d'entraîneur ? :

- Oui Non

6-1 Si oui lequel ou lesquels

- 1^{er} degré
- 2^{ème} degré
- 3^{ème} degré
- Autre (s) diplôme (s) à préciser.....

6-2 Si non pourquoi n'êtes-vous pas titulaire de diplôme (s) d'entraîneur ?

.....

.....

.....

6-3 Précisez la ou les discipline (s) sportive (s) où vous êtes titulaire de ce ou de ces diplômes :

- Athlétisme : Courses Sauts Lancers
- Gymnastique : au sol agrès : barres : fixes parallèles asymétriques poutre
saut de cheval cheval d'arçons anneaux
- Football
- Basket ball
- Rugby
- Hand ball
- Volley ball
- Sports de combat : lutte judo karaté taekwondo
- Sports aquatiques : natation plongée sous marine voile canoe kayak

7 - Etes-vous impliqué dans le sport scolaire (UASSU)

- Oui Non

* Si oui, précisez

7-1 La nature de la ou les discipline (s) sportive (s) où vous êtes impliqué ?

- Athlétisme : courses sauts lancers
- Gymnastique : au sol agrès : (barres : fixes parallèles asymétriques)
- Football
- Rugby
- Hand ball
- Basket ball
- Volley ball
- Sports de combat : lutte judo karaté taekwondo
- Sports aquatiques : natation plongée sous marine voile canoe kayak

8 - Etes-vous impliqué dans le sport extra scolaire ?

- Oui Non

8-1 Si oui, précisez le secteur d'activité dans lequel vous êtes impliqué

- Sport civil Sport navétane
- Sport pour handicapés
- Sport pour conditionnement physique : salle de gymnastique volontaire parcours sportif
marche

Autre (s) à préciser.....

8-2 Précisez aussi la nature de la ou des discipline (s) sportive (s) où vous êtes impliqué(e)

- Athlétisme : courses sauts lancers

• Précisez la ou les distance (s) de course :

60 m 80 m 100 m 200 m 800 m

1500 m 5000 m 3000 m 10000 m 20 km

56 m haies 80 m haies 100 - 110 m haies 400 m haies

1500 m steeple 3000 m steeple 2000 m steeple

Autre (s) à préciser.....

• Précisez la nature du ou des saut (s)

Longueur Hauteur Triple saut Perche

• Précisez la nature du ou des lancer (s)

Poids Disque Javelot Marteau

- Gymnastique : au sol agrès (barres : fixes parallèles asymétriques poutre

saut de cheval cheval d'arçons anneaux

- Football

- Basket ball

- Rugby

- Hand ball

- Volley ball

- Sports de combat : lutte judo karaté taekwondo

- Sports aquatiques : natation plongée sous marine voile canoe kayak

Autre (s) discipline (s) dans laquelle ou lesquelles vous êtes impliqué :

.....

9 - Etes- vous :

- Entraîneur d'équipe (s) scolaire (s)

- Entraîneur de club (s) civil (s)

- Entraîneur de navétanes

- Autre (s) à préciser

.....

9-1 Précisez la ou les catégorie (s) où vous êtes impliqué en tant qu'entraîneur :

- Benjamins : garçons filles - Juniors : hommes dames
 - Minimes : garçons filles - Séniors : hommes dames
 - Cadets : garçons filles

10- Etes-vous

- Encadreur administratif d'une équipe scolaire
 - Encadreur administratif de club
 - Encadreur administratif d'ASC navétane
 - Membre actif

d'une ligue d'une ODCAV d'une OCCAV d'une ORCAV

d'une OACAV d'une fédération de l'ONCAV

- Autre(s) à préciser.....

- Précisez votre ou vos fonctions (rôles) d'encadreur ou de membre actif

Président Vice-Président Secrétaire Général Directeur Technique

Président de Commission Membre de commission Adjoint du secrétaire général

Membre sans portefeuille Trésorier général Trésorier adjoint

- Précisez la nature (le nom) de votre ou de vos commission(s)

.....

11- Quelles sont les raisons de votre implication dans le sport scolaire ?

.....

12- Quelle sont les raisons de votre implication dans le sport extrascolaire d'une manière générale :

12-1 Dans le sport civil ?

.....

12-2 Dans le sport navétane ?

.....

12-3 Dans le sport pour handicapés (Handisport)?

.....

12-4 Dans le sport pour conditionnement physique?

.....

.....

.....

.....

13- Pourquoi n'êtes-vous pas impliqués :

13-1 Dans le sport scolaire ?

.....

.....

.....

.....

13-2 Dans le sport extrascolaire d'une manière générale :

13-2-1 Dans le sport civil (Club) ?

.....

.....

.....

.....

13-2-2 Dans le sport navétane (ASC) ?

.....

.....

.....

.....

13-2-3 Dans le sport pour handicapés ?

.....

.....

.....

.....

13-2-4 Dans le sport pour conditionnement (maintien) physique?

.....

.....

.....

.....

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise en es sciences et techniques de l'activité physique et du sport (STAPS) et s'adresse aux enseignants d'EPS. Veuillez s'il vous plaît le remplir en mettant une croix dans la case correspondant à votre choix et en répondant aux questions dans l'espace prévu à cet effet.

1- Sexe : Masculin Féminin

Age :ans

2- Vous êtes :

- Professeur d'EPS
- Maître d'EPS
- Instructeur d'EPS

Autre(s) à préciser

3- Quelle(s) fonctions occupez-vous actuellement ?

- Enseignant
- Conseiller technique régional (CTR)
- Conseiller pédagogique régional (CPR)
- Enseignant coordonnateur d'EPS
- Autre (s) fonction (s) (à préciser)

.....

4- Quel (s) est (sont) votre (vos) lieu (x) de service ?

- Lycée.....
- Collège
- Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS)
- CNEPS
- Inspection régionale
- Centre départemental d'éducation populaire et sportive (CDEPS)
- Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS)
- Autre (s) lieu (x) de service (à préciser) :

.....
.....

5- Quelle est votre option en :

- Sports collectifs ? :
- Sports individuels ? :

6- Etes-vous titulaire de diplôme(s) d'entraîneur ? :

- Oui Non

6-1 Si oui lequel ou lesquels

- 1^{er} degré
- 2^{ème} degré
- 3^{ème} degré
- Autre (s) diplôme (s) à préciser.....

6-2 Si non pourquoi n'êtes-vous pas titulaire de diplôme (s) d'entraîneur ?

- Le CAPEPS est équivalent à un 3^{ème} degré
- Autre(s) à préciser.....

6-3 Précisez la ou les discipline (s) sportive (s) où vous êtes titulaire de ce ou de ces diplômes :

- Athlétisme : Courses Sauts Lancers
- Gymnastique : au sol agrès : barres : fixes parallèles asymétriques poutre
saut de cheval cheval d'arçons anneaux
- Football
- Basket ball
- Rugby
- Hand ball
- Volley ball
- Sports de combat : lutte judo karaté taekwondo
- Sports aquatiques : natation plongée sous marine voile canoe kayak

7 - Etes-vous impliqué dans le sport scolaire (UASSU)

- Oui Non

* Si oui, précisez :

7-1 La nature de la ou les discipline (s) sportive (s) où vous êtes impliqué ?

- Athlétisme : courses sauts lancers
- Gymnastique : au sol agrès : (barres : fixes parallèles asymétriques)
- Football
- Rugby
- Hand ball
- Basket ball
- Volley ball
- Sports de combat : lutte judo karaté taekwondo
- Sports aquatiques : natation plongée sous marine voile canoe kayak

8 - Etes-vous impliqué dans le sport extra scolaire ?

Oui Non

8-1 Si oui, précisez le secteur d'activité dans lequel vous êtes impliqué

- Sport civil
- Sport navétane
- Sport pour handicapés
- Sport pour conditionnement physique : salle de gymnastique volontaire parcours sportif
marche

Autre (s) à préciser.....

8-2 Précisez aussi la nature de la ou des discipline (s) sportive (s) où vous êtes impliqué(e)

- Athlétisme : courses sauts lancers
- Précisez la ou les distance (s) de course :
 - 60 m 80 m 100 m 200 m 800 m
 - 1500 m 5000 m 3000 m 10000 m 20 km
 - 56 m haies 80 m haies 100 - 110 m haies 400 m haies
 - 1500 m steeple 3000 m steeple 2000 m steeple

Autre (s) à préciser.....

- Précisez la nature du ou des saut (s)
 - Longueur Hauteur Triple saut Perche
- Précisez la nature du ou des lancer (s)
 - Poids Disque Javelot Marteau
- Gymnastique : au sol agrès (barres : fixes parallèles asymétriques poutre
saut de cheval cheval d'arçons anneaux

- Football
- Basket ball
- Rugby
- Hand ball
- Volley ball
- Sports de combat : lutte judo karaté taekwondo
- Sports aquatiques : natation plongée sous marine voile canoe kayak

Autre (s) discipline (s) dans laquelle ou lesquelles vous êtes impliqué :

.....

.....

.....

9 - Etes- vous :

- Entraîneur d'équipe (s) scolaire (s)
- Entraîneur de club (s) civil (s)
- Entraîneur de navétanes
- Autre (s) à préciser.....
.....

9-1 Précisez la ou les catégorie (s) où vous êtes impliqué en tant qu'entraîneur :

- Benjamins : garçons filles
- Minimes : garçons filles
- Cadets : garçons filles
- Juniors : hommes dames
- Séniors : hommes dames

10- Etes-vous

- Encadreur administratif d'une équipe scolaire
- Encadreur administratif de club
- Encadreur administratif d'ASC navetane
- Membre actif :
 - d'une ligue d'une ODCAV d'une OCCAV d'une ORCAV
 - d'une OACAV d'une fédération de l'ONCAV
- Autre(s) à préciser.....
.....

• Précisez votre ou vos fonctions (rôles) d'encadreur ou de membre actif

Président Vice-Président Secrétaire Général Directeur Technique

Président de Commission Membre de commission Adjoint du secrétaire général

Membre sans portefeuille Trésorier général Trésorier adjoint

• Précisez la nature (le nom) de votre ou de vos commission(s)

- Commission médicale ; - Commission presse ; - Commission d'organisation
- Commission finance ; - CQRPR(régional)
- Autre(s) à préciser.....
.....
.....

11- Quelles sont les raisons de votre implication dans le sport scolaire ?

- Obligation professionnelle
- Passion et professionnalisme
- Développement du sport à partir de la base
- Pour une meilleure coordination au niveau national
- Autre(s) à préciser.....
.....

12- Quelle sont les raisons de votre implication dans le sport extrascolaire d'une manière générale :

12-1 Dans le sport civil ?

- Assurer votre rôle d'éducateur
- Participer au développement du sport d'élite de votre pays
- Suivi des élèves(formation continue)
- Renforcer la place de l'enseignant d'EPS dans le sport
- Autre(s) à préciser.....
-
-

12-2 Dans le sport navétane ?

- Participer à l'éducation des jeunes en général
- Aider les jeunes du quartier
- Passer le temps
- Autre(s) à préciser.....
-
-

12-3 Dans le sport pour handicapés (Handisport)?

- Pour développer le sport à ce niveau
- Pour aider les handicapés
- Autre(s) à préciser.....
-
-

12-4 Dans le sport pour conditionnement physique?

- Pour aider les gens qui aiment le sport
- Autre(s) à préciser.....
-
-

13- Pourquoi n'êtes-vous pas impliqués :

13-1 Dans le sport scolaire ?

- Par manque de temps
- Autre(s) à préciser.....
-
-

13-2 Dans le sport extrascolaire d'une manière générale :

13-2-1 Dans le sport civil (Club) ?

- Par manque de temps
- Par manque de motivation
- Autre(s) à préciser.....
-
-

13-2-2 Dans le sport navétane (ASC) ?

- Par manque de temps libre
- Par manque de temps nécessaire pour préparer une équipe
- L'orientation est plutôt politique qu'éducative
- C'est un milieu malsain
- Autre(s) à préciser.....
-
-

13-2-3 Dans le sport pour handicapés ?

- Vous n'êtes pas spécialiste en la matière
- La notion d'handicape pose problème au Sénégal
- Autre(s) à préciser.....
-
-

13-2-4 Dans le sport pour conditionnement (maintien) physique?

- Par manque de local pour travailler
- Par manque de motivation financière
- Autre(s) à préciser.....
-
-